

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024**

Le vingt-quatre octobre deux mil vingt-quatre à 19H30, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 17/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, DE FREITAS Magali

Absents excusés : CHAZET David, DESROCHE Cyrille (qui a donné pouvoir à DE FREITAS Magali)

Mme Murièle CHATRE a été élue secrétaire.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et acceptés.

N° D.24.10.24/1

OBJET : POSTE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Chatre Murièle qui est en charge du personnel et demande à Mme ROFFAT Sandrine de quitter la salle de Conseil.

Elle explique que le contrat de 3 ans de Mme ROFFAT Sandrine au poste de secrétaire de mairie arrive à son terme le 31 décembre 2024 et que le Conseil Municipal doit se prononcer sur une des propositions suivantes : refaire un CDD (3 ans maximum), ou un CDI ou la stagiairisation pour une titularisation au bout d'un an.

Elle informe le Conseil Municipal du coût salarial mensuel pour chaque option

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de stagiairiser pour une titularisation Mme ROFFAT Sandrine

N° D.24.10.24/2

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SOLUTION
DETOXIO-DERENICITY**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que nous avons la possibilité de bénéficier d'un dispositif afin de protéger notre commune des cyberattaques.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention de mise à disposition de la solution DETOXIO-SERICITY qui précise en outre que :

Le Département de la Loire, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales », lancé par l'Etat et piloté par l'Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes

d'Informations souhaite proposer auprès des communes ligériennes volontaires une action sur la cybersécurité en lien avec la solution Detoxio de l'entreprise Serenicity. L'objectif de cette action est de quantifier les éventuelles cyberattaques des collectivités locales du territoire. Dans ce cadre, l'entreprise Serenicity équipera les communes identifiées, du boîtier Detoxio lié et connecté au système d'informations qui sera en capacité de mesurer les attaques en temps réel. Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybersécurité au niveau départemental.

Modalités de mise à disposition :

Le Département mandate l'entreprise Serenicity de contacter la commune afin d'installer le boîtier Detoxio qui permettra de quantifier les éventuelles cyberattaques avec la mise en œuvre d'une cartographie alimentée par les données recueillies en temps réel. Le seul but de cette expérimentation est d'observer le territoire et aucune collecte de données de la commune ne sera effectuée par le prestataire Serenicity. De plus, l'installation de ce boîtier reste conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) en contribuant à la protection des données personnelles.

Ce service d'une durée de 3 ans sera gratuit.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le département et l'entreprise Serenicity pour la mise à disposition de la solution Detoxio pour une durée de 3 ans

N° D.24.10.24/3

OBJET : RPQS 2023

Monsieur le Maire donne la parole à M. Grouiller qui rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de LA BENISSON-DIEU pour l'années 2023. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire résume le Conseil Communautaire du 17 octobre : l'agrandissement du centre administratif ; la préparation du budget du service assainissement au 01 janvier 2025 ; M. Grosdenis a été félicité pour la bonne gestion du service déchets et Mme Dugelet a fait un point sur les micro-crèches.

- M. Grouiller, Mme Perichon et Mme De Freitas informent les conseillers que les élections pour les nouveaux membres du Conseil Municipal des Ecoliers Bayerots se sont déroulés le 17 octobre. Les élus restant de l'année dernière sont Dupont Maëly, Legros Elia, Legros Sacha et Trefcon Devon et les nouveaux élus sont Barbier Dezitter Nathan et Lassaigue Stella. Le premier conseil sera le 05 novembre. Les conseillers du CMEB sont invités pour la commémoration du 11 novembre où leurs écharpes leur seront remises.

- Mme Chatre prend la parole pour informer le Conseil Municipal que les employés communaux recevront leur prime CIA (Complément Indemnitaire Annuel) sur la paie de décembre comme chaque année.

- M. Grouiller résume le Comité Eau et Assainissement du 01 octobre. Il leur a été fait la présentation des effectifs du futur service d'assainissement. Ensuite ils ont débattu sur les orientations budgétaires de ce service pour être soumis au Conseil Communautaire. Un point sur les travaux débuté en 2024 et se poursuivant sur 2025 a été énoncé. Les membres du comité sont informés que l'agence de l'eau va mettre en place une nouvelle redevance.
- M. Grouiller indique que la commission voirie s'est réunie le 17 octobre. Comme aucun travail n'a été effectué en 2024, il va être demandé des devis pour plusieurs points : l'entrée du parking de la salle d'animation, Chemin Jean Gonin, Chemin Saint Grenobin, Chemin Beauséjour et Chemin de La Tuillière. Les services du département ont été sollicités pour avis.
- Plusieurs informations diverses sont données au Conseil Municipal :
 - o Une remise à jour du plan du cimetière est en cours et que des devis ont été demandés pour ajouter des cases au colombarium.
 - o Il est demandé aux élus s'ils ont bien reçu le diagnostic de structure pour la maison du 5 rue Bernard de Clairvaux. La commune est en attente d'un document de la trésorerie pour faire débloquer le prêt.
 - o Les élus ont reçu le SIEL le 15 octobre pour un point sur l'éclairage public. Il a été précisé que le SIEL assure les candélabres en cas de dégâts sans tiers contre lesquels se retourner. Il a été aussi sujet de l'arrêt des ampoules sodium au 01 janvier 2027. Une petite hausse de la maintenance de l'éclairage public sera appliquée par le SIEL sans précision du montant.
 - o La secrétaire de mairie a eu une réunion à la Communauté de Communes concernant le transfert de compétence de l'assainissement. Le calendrier des tâches à effectuer d'ici là est bien chargé.
- Un point est fait sur les prochaines dates :
 - o 09/11/24 : vente de boudin par Festibaye
 - o 11/11/24 : Commémoration à 10h
 - o 16/11/24 : repas des aînés
 - o 07/12/24 : Téléthon
 - o 17/01/25 : vœux du Maire à 19h
 - o 29/03/25 : soirée Farfadets organisée par Festibaye
- Mme Tacher prend la parole pour plusieurs points :
 - o La subvention pour le changement informatique de la bibliothèque a été acceptée. A réception du courrier, le nécessaire sera fait pour l'achat de l'ordinateur.
 - o L'assemblée générale du Chemin des Ecoliers a eu lieu. Le bureau a été renouvelé. Le bilan de l'année est positif et plusieurs manifestations sont prévues.
 - o CLECT : groupe qui étudie les budgets assainissement en vue du transfert. Le budget assainissement de la commune a été étudié et il sera discuté du déficit lors d'une réunion le 31 octobre.
 - o Le groupe économie a participé à une conférence sur le commerce de demain dans les petites communes. En lien avec le SCOT, il propose des solutions pour développer le commerce itinérant comme la création de halles.
- La prochaine réunion est fixée au lundi 02 décembre 2024 à 19h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H50.

La Secrétaire de Séance,
Mme CHATRE Murièle



LA BENISSON-DIEU, le 24 octobre 2024
Le Maire, Alain GODINOT

